

ESITH

# Chapitre 3 : La déclaration en douane

# Plan

1. Le déclarant
2. La déclaration en détail
3. Les parties de la déclaration en détail
4. Les cases de la déclaration en détail

# 1. Le déclarant

## A. Le déclarant en douane :

- ▶ Personne physique ou morale **s'occupant du dédouanement** des marchandises présentées ou déposées en douane.
- ▶ Agissant pour **son compte** ou pour celui d'une **autre personne**.
- ▶ **Responsable** envers les autorités douanières de l'exactitude et la sincérité des renseignements fournis dans une déclaration en douane.

## B. Les personnes pouvant faire acte de déclarant en douane :

- ▶ Propriétaire réel de la marchandise ou son mandataire exclusif
- ▶ Transitaire agréé agissant pour le compte du propriétaire réel de la marchandise
- ▶ Personnes réputées propriétaires des marchandises :
  - ▶ Les transporteurs des marchandises (dépôt de la déclaration sommaire)
  - ▶ Les détenteurs des marchandises
  - ▶ Les voyageurs et les frontaliers
- ▶ Autres personnes titulaires de l'autorisation de dédouaner des marchandises

# 2. La déclaration en douane

## A. Définition :

**Acte juridique** par lequel le déclarant :

- ▶ exprime sa volonté de placer la marchandise sous un régime douanier déterminé ;
- ▶ fournit toutes les indications nécessaires à l'identification des marchandises et à l'application des mesures douanières ou autres dont l'ADII est chargée de les appliquer ;
- ▶ s'engage à accomplir les obligations douanières découlant du régime douanier choisi.

## B. Les formules de déclaration utilisées

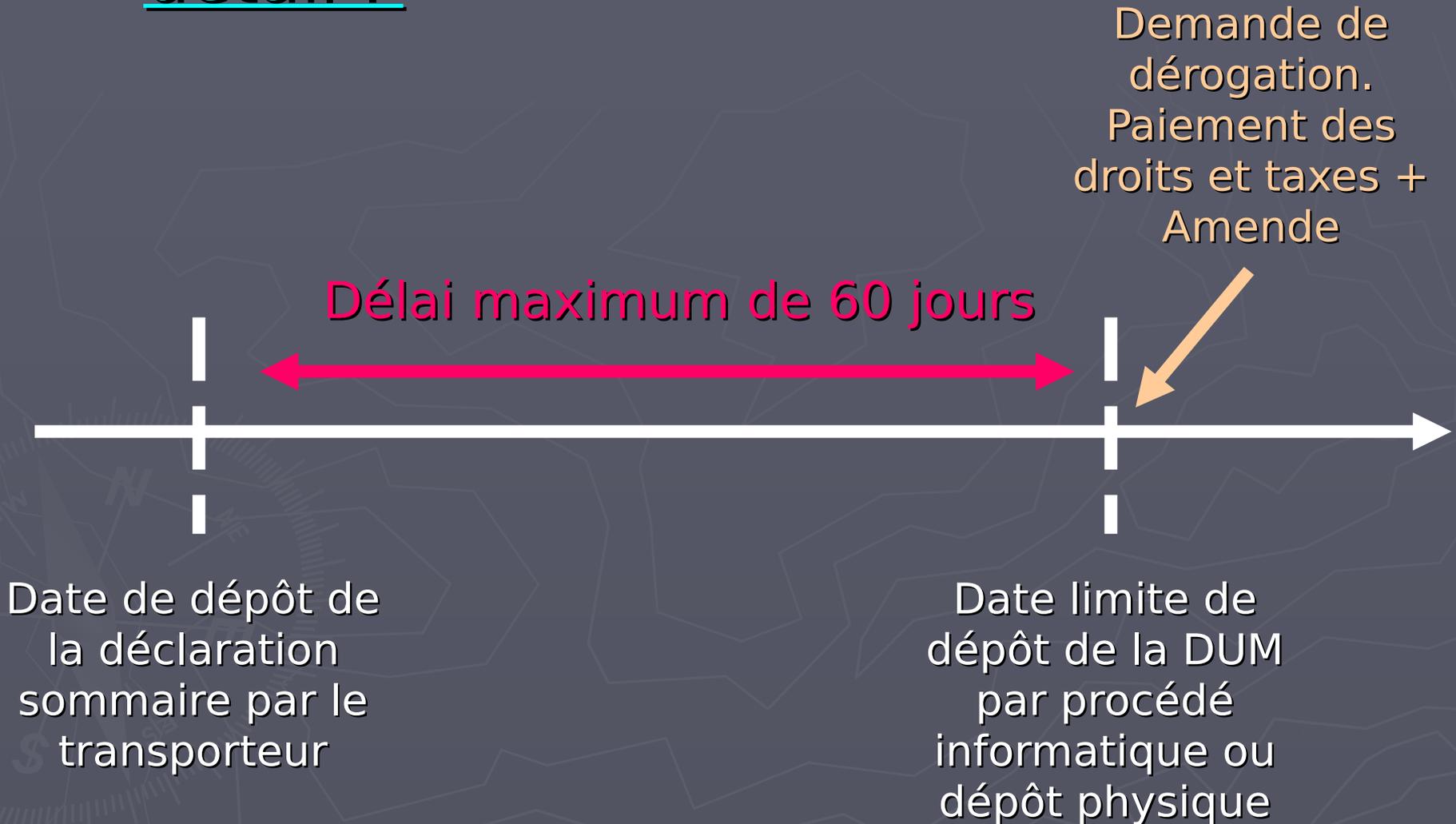
:

Formule généralement utilisée : **D.U.M**

**Autres formules :**

- Déclarations occasionnelles
- Déclarations carnet T.I.R
- Déclaration D 16 bis
- Déclaration D 17
- Déclaration conventionnelle utilisée en matière d'envois par poste
- Déclaration D 716
- Déclaration simplifiée

# C. Délai de dépôt de la déclaration en détail :



# 3. Les parties de la déclaration en détail

2 parties :

- ▶ Partie « Engagement »
- ▶ Partie « Description »

## A. Partie « Engagement » :

- ▶ Engagement du **déclarant** :
  - ▶ Accomplir toutes les formalités douanières inhérentes au régime douanier assigné à la marchandise
  - ▶ Payer les droits et taxes exigibles
  - ▶ Produire les documents exigés par l'ADII
  - ▶ Régler tout contentieux pouvant découler de l'opération douanière
- ▶ Engagement du **soumissionnaire** et le cas échéant de la **caution** :
  - ▶ Satisfaire aux prescriptions des lois et règlements propres au régime économique en douane

## B. Partie « Description » :

2 catégories d'éléments :

- ▶ Éléments d'**assiette** nécessaires au calcul des droits et taxes
- ▶ **Autres** éléments nécessaires à l'**apurement** de la déclaration sommaire (manifeste) et à l'accomplissement des **formalités non douanières** relevant d'autres services

# 1. Les éléments d'assiette :

L' **article 14** du code des douanes précise que les éléments d'assiette comprennent :

- ▶ **Éléments qualitatifs :**
  - L'espèce de la marchandise
  - L'origine de la marchandise
  - La provenance de la marchandise
  - La destination de la marchandise

► Éléments **quantitatifs** :

- La valeur de la marchandise
- Le poids de la marchandise
- La longueur de la marchandise
- La surface
- Le volume de la marchandise
- Le nombre

## a. Les éléments qualitatifs :

- ▶ **L'espèce tarifaire :**
  - Pour définir **la quotité des droits de douane** dont les marchandises sont passibles
  - Pour l'application de la législation et la réglementation relevant d'autres services (contrôle sanitaire vétérinaire, contrôle phytosanitaire, contrôle de conformité, contrôle de l'ANRT, contrôle au titre de répression des fraudes, ...).

- ▶ **L'origine** : 2 définitions
  - **Définition conventionnelle** précisée dans le cadre des accords et conventions tarifaires applicable à toute marchandise originaire d'un pays avec lequel le Maroc a conclu lesdits accords
  - **Définition législative** applicable aux opérations réalisées en dehors de tout accord ou de toute convention.

## ▶ La provenance :

- Par pays de provenance : Pays d'où la marchandise a été transportée directement sur le territoire assujetti
- Justification à présenter : Document de transport

## ▶ La destination :

- Par pays de destination : Pays où la marchandise sera transportée à partir du territoire assujetti

## b. Les éléments quantitatifs :

### ▶ La valeur de la marchandise :

Il faut distinguer entre **valeur à déclarer** et **valeur en douane**.

- Valeur à déclarer : Valeur précisée sur la DUM
- Valeur en douane : Valeur au comptant ou en gros de la marchandise rendue au bureau de douane et franche des droits et taxes assimilées.

# 4. Les cases de la déclaration en détail



## A. Généralités sur la DUM :

- ▶ Instituée en 1992 par arrêté ministériel
- ▶ Conçue pour recevoir la déclaration de 2 articles
- ▶ Sous forme de liasse en **6 exemplaires** numérotés de 1 à 6 :
  - Exemple n° 1 : Service de la Recette
  - Exemple n° 2 : B.A.E
  - Exemple n° 3 : Service de la Visite
  - Exemple n° 4 : Service de la Valeur
  - Exemple n° 5 : Office des Changes
  - Exemple n° 6 : Redevable

- ▶ **41 cases** numérotées de **1 à 41** servies par le déclarant
- ▶ 8 cases réservées à l'administration des douanes

## B. Présentation des cases de la DUM

:

- ▶ **(Case 1) Déclaration :** Préciser le code « Régime douanier »
- ▶ **(Case 2) Exportateur/Expéditeur :**
  - Préciser nom ou raison sociale, adresse complète de la personne physique ou morale concernée
  - Préciser n° et centre de Registre de Commerce de l'exportateur
  - Cas d'une exportation, la mention EXPEDITEUR doit être biffée.
  - Cas d'une importation, la mention EXPORTATEUR doit être biffée.
  - Cas d'une cession, les mentions EXPEDITEUR et EXPORTATEUR doivent être biffées et la mention « CEDANT » ajoutée.

- ▶ **(Case 3) Nombre total des articles :** Préciser le nombre d'articles à déclarer sous le même régime douanier.
- ▶ **(Case 4) Code Bureau de Douane :** Préciser le code du bureau de douane concernée par le dédouanement.
- ▶ **(Case 5) Nombre de formules :** Préciser le nombre de formules constituant la déclaration en détail.
- ▶ **(Case 6) Poids brut total en Kg :** Préciser le poids total des marchandises faisant l'objet de la déclaration y compris le poids de l'emballage et la tare du conteneur.
- ▶ **(Case 7) Poids net total en Kg :** Préciser le poids total des marchandises faisant l'objet de la déclaration.

▶ **(Case 8) Importateur/Destinataire :**

- Préciser nom ou raison sociale, adresse complète de la personne physique ou morale concernée
- Préciser n° et centre de Registre de Commerce de l'importateur
- Cas d'une importation, la mention DESTINATAIRE doit être biffée.
- Cas d'une exportation, la mention IMPORTATEUR doit être biffée.
- Cas d'une cession, les mentions DESTINATAIRE et IMPORTATEUR doivent être biffées et la mention « CESSIONNAIRE » ajoutée.

▶ **(Case 9) Autres personnes concernées :**

- Préciser en cas de régime économique en douane les mentions relatives à la caution

▶ **(Case 10) Déclarant :**

- Préciser nom ou raison sociale, adresse complète du déclarant
- Préciser n° d'agrément, n° de répertoire s'il s'agit d'un transitaire
- Si le déclarant est le propriétaire de la marchandise, il est déjà précisé soit à la case 2 ou à la case 8. Mettre voir case 2 ou case 8.

▶ **(Case 11) Pays de provenance :**

- Préciser nom et code du pays de provenance.

▶ **(Case 12) N° de code de l'importateur / l'exportateur :**

- Case restant vide.

▶ **(Case 13) Pays d'origine :**

- Préciser nom et code du pays d'origine.

▶ **(Case 14) Pays de destination :**

- A remplir en cas d'exportation.
- Préciser nom et code du pays de destination.

▶ **(Case 15) Moyen de transport au départ / à l'arrivée :**

- A l'exportation, le moyen de transport de départ est celui sur la marchandise est expédiée.
- A l'importation, le moyen de transport d'arrivée est celui à bord duquel la marchandise est reçue.

Cette case est subdivisée en 3 parties :

1. La première case doit contenir le code du mode de transport
2. La deuxième case doit contenir le nom ou le numéro de vol du mode de transport.
3. La troisième case doit contenir le port ou l'aéroport d'embarquement.

▶ **(Case 16) Conditions de livraison :**

- Préciser l'Incoterm.

Cette case est subdivisée en 2 parties :

1. La première case doit contenir l'Incoterm.
2. La deuxième case doit contenir à l'endroit ou au lieu où ledit Incoterm doit être appliqué.

▶ **(Case 17) Numéro et nature du titre de transport :**

- Préciser la nature et le n° du titre de transport.

1. Transport maritime : Connaissance n°
2. Transport aérien : LTA n°
3. Transport routier : Connaissance n°

▶ **(Case 18) Monnaie et montant total facturé :**

Cette case est composée de 2 parties :

1. Nom et symbole de l'unité monétaire dans laquelle le règlement doit être effectuée
2. Montant total facturé

▶ **(Case 19) Taux de change :**

- Préciser le taux de change officiel devise/dirham (5 chiffres après la virgule)
- Retenir celui du jour ouvrable précédent le jour de l'enregistrement de la déclaration en détail. En pratique, les transitaires se réfèrent à celui publié dans les journaux (ex: L'économiste)

▶ **(Case 20) Fret :**

- Préciser le montant du fret conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

▶ **(Case 21) Nouveau monde de transport après transbordement :**

- A ne remplir qu'en cas de transbordement.
- Préciser nom du moyen de transport sur lequel la marchandise a été transbordée.

▶ **(Case 21) Assurance :**

- Préciser le montant de l'assurance à inclure dans la valeur à déclarer.

▶ **(Case 23) Valeur totale déclarée :**

- Préciser la valeur totale déclarée en DH correspondant à l'ensemble des articles contenus dans la déclaration.
- A l'importation : La valeur à déclarer est le prix de la marchandise à l'usine augmenté de tous les frais nécessaires à la réalisation de l'importation c'est-à-dire c'est la prix de la marchandise augmenté des frais de transport, d'assurance et des frais de déchargement.
- A l'exportation : La valeur à déclarer est le prix de la marchandise augmenté de tous les services jusqu'à la mise à bord. Autrement dit, la valeur à déclarer à l'exportation est la valeur FOB.

▶ **(Case 24) Date d'arrivée :**

- Préciser la date d'arrivée qui correspond à la date d'arrivée du moyen de transport (voir avis d'arrivée).

▶ **(Case 25) Localisation de la marchandise :**

- Préciser le lieu précis au sein de l'enceinte douanière où la marchandise déclarée peut être éventuellement vérifiée.

- ▶ **(Case 26) Code Bureau de destination :**
  - A compléter en cas de régime de transit à l'importation ou à l'exportation.
  - Préciser le bureau de douane où prend fin l'opération de transit.
- ▶ **(Case 27) Renseignements financiers et bancaires :**
  - Préciser le mode de paiement des droits et taxes (au comptant ou crédit d'enlèvement (n° du crédit d'enlèvement à préciser)).
- ▶ **(Case 28) Colis et désignation des marchandises :**
  - Préciser le nombre, la nature, et la marque des colis conformément au manifeste.
  - Préciser la désignation des marchandises conformément aux termes du tarif des droits à l'importation.
- ▶ **(Case 29) Numéro d'ordre de l'article :**
  - Préciser le n° d'ordre de l'article par rapport au nombre total des articles déclarés.

- ▶ **(Case 30) Code Marchandises :**
  - Préciser le code de la marchandise (voir tarif douanier) à 10 chiffres.
- ▶ **(Case 31) Valeur déclarée :**
  - Préciser la valeur à déclarer par article à l'importation.

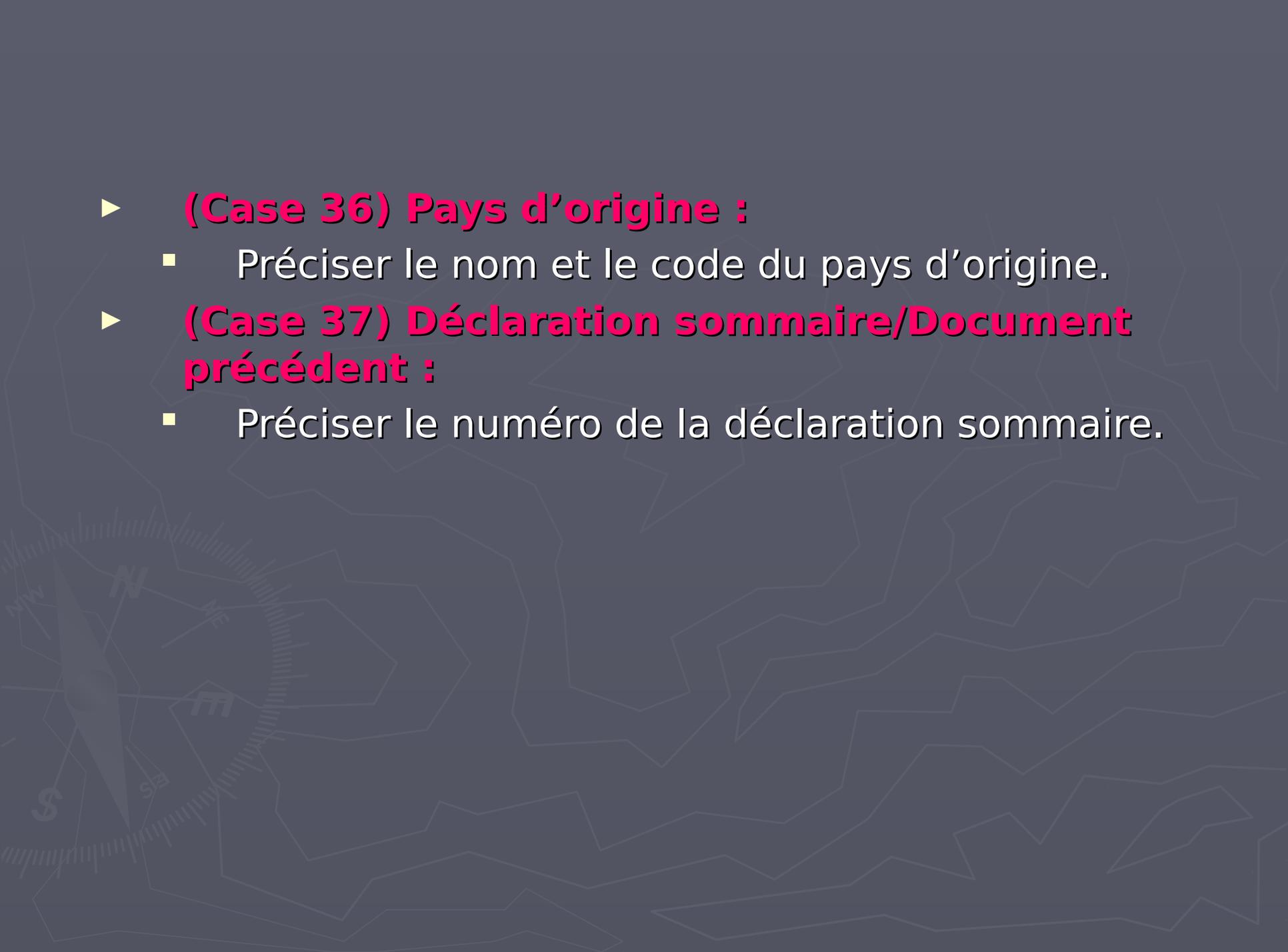
VAD total **(en DH)** X Prix facturé par article **(en devise)**

---

VAD =

Prix facturé total **(en devise)**

- ▶ **(Case 32) Unités complémentaires :**
  - A compléter chaque fois que sur le tarif la colonne « unité complémentaire » n'est pas vide.
  - Préciser N, mètre, m<sup>2</sup>, Kg, paire, g net, ...
- ▶ **(Case 33) Poids net (Kg) par article :**
  - Préciser le poids net total des marchandises exprimé en kg et correspondant à l'article déclaré y compris, le cas échéant, l'emballage dans lequel elles sont normalement livrées à l'acheteur en cas de vente en détail.
- ▶ **(Case 34) AP ou SP :**
  - AP : Opération réalisée avec paiement.
  - SP : Opération réalisée sans paiement.
- ▶ **(Case 35) Taux de déchets :**
  - A remplir en cas de régime économique en douane.
  - En pratique, cette case reste vide.

- 
- ▶ **(Case 36) Pays d'origine :**
    - Préciser le nom et le code du pays d'origine.
  - ▶ **(Case 37) Déclaration sommaire/Document précédent :**
    - Préciser le numéro de la déclaration sommaire.

- ▶ **(Case 38) Autres renseignements :**
  - Déclarer tout autre renseignement requis pour lequel aucune case n'a été prévue.
  - Destinée à contenir une série d'informations additionnelles nécessaires pour les opérations de dédouanement de la marchandise notamment :
    - ▶ Demande d'imputation des titres d'importation ou d'exportation avec leurs références quand il s'agit d'une opération avec paiement ou une demande de dispense des formalités de contrôle du commerce extérieur quand il s'agit d'une opération sans paiement.
    - ▶ Demande de consignation des droits et taxes douaniers.

- ▶ Demande d'exonération de la TVA. Quand il s'agit de matériels ou biens d'équipement, ladite demande doit être appuyée d'un engagement établi par l'importateur (imprimé vert) sur lequel il s'engage d'inscrire ledit matériel ou bien d'équipement dans un compte d'immobilisation ouvrant droit à la déduction (droit à l'amortissement).
- ▶ Demande d'application du taux réduit de la TVA (Taux à préciser).
- ▶ Demande d'application des avantages tarifaires prévus par les accords et conventions (préciser le numéro de la liste pour le cas des relations entre Maroc et union européenne).

- ▶ **(Case 39) Lieu, date et signature du soumissionnaire :**
  - Préciser lieu et date de la déclaration.
  - Apposer la signature du soumissionnaire.
- ▶ **(Case 40) Lieu, date et signature de la caution :**
  - Préciser lieu et date de la déclaration.
  - Apposer la signature de la banque qui se porte caution dans le cadre des régimes économiques en douane.
- ▶ **(Case 41) Lieu, date et signature du déclarant :**
  - Préciser le nom du déclarant.
  - Apposer la signature du déclarant.